

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 9 Avril 1867.

BULLETIN.

Lundi, à l'ouverture de la séance du Corps législatif, M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, a fait la déclaration suivante :

« Messieurs,

» L'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du grand-duché de Luxembourg, et la situation actuelle de cette affaire.

» Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement. Aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand-duché.

» La position indéfinie du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de La Haye au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel lorsque, consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.

» Fidèles au principe qui a constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions :

» Le consentement libre du grand-duché de Luxembourg;

» L'examen loyal des intérêts des grandes puissances;

» Le vœu des populations manifesté par le suffrage universel.

» Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident. »

La déclaration du Gouvernement apportera un temps d'arrêt aux préoccupations inquiètes de ces jours derniers. Il est évident que si la guerre doit éclater, ce qui est au moins douteux, elle ne saurait avoir lieu que lorsque la diplomatie aura usé de tous les moyens de conciliation en son pouvoir. Et l'on sait le temps qu'il lui faut !

Le monde des affaires se remettra donc, jusqu'à un certain point, de la panique qu'il a subie, mais il conservera son attitude expectante, attendant qu'on lui donne comme garanties de paix autre chose que des espérances.

Il ressort de la déclaration de M. Moustier que, la mise à l'ordre du jour de la question luxembourgeoise n'est point de notre fait; nous n'avons point provoqué et encore moins agité le débat pour satisfaire une ambition futile. C'est la Prusse, dit une de nos correspondances, qui, en continuant à occuper la forteresse du Luxembourg après que son droit était devenu caduc, c'est la Prusse qui, en inquiétant la Hollande sur ce point en même temps qu'à propos du Limbourg, nous a contraint à entrer dans une série d'explications n'ayant pour but que le respect de la paix et de tous les intérêts légitimes. Tout s'est borné, entre nous et le roi de Hollande, à des pourparlers, et c'est en se fondant sur ces rapports, qui n'avaient pris encore aucune forme arrêtée, que le cabinet de Berlin a saisi les puissances de la question en vertu du traité de 1839. C'est donc la chancellerie du roi Guillaume qui a donné à l'incident une gravité qu'on n'avait pas soupçonnée.

Aujourd'hui, le débat se trouve engagé sur une base que nous ne saurions non plus désertier; car c'est sur elle aussi que repose, outre le droit diplomatique et l'indépendance des peuples, notre influence et notre honneur. Nous voulons que l'affaire du Luxembourg soit résolue, à la satisfaction du roi grand-duc, des populations du Luxembourg et de la loyale interprétation des traités, ce à quoi ne paraissent point songer certaines fractions de la Prusse. Nous voyons, en effet, dans une dépêche de Berlin, que le 7 de ce mois, on a tenu dans cette capitale une réunion populaire dans laquelle on a adopté, à une grande majorité, des résolutions portant que le Luxembourg ne doit jamais être séparé de l'Allemagne et que le devoir du peuple allemand est d'agir de toutes ses forces pour que cette province soit réunie le plus tôt possible à l'Allemagne. « La réunion », ajoute la dépêche, s'est prononcée contre l'idée de faire voter la population du Luxembourg. »

On sait qu'il existe en Prusse dans toute l'Allemagne un parti puissant qui a juré à notre pays une haine implacable: c'est le parti révolutionnaire, qui réclame hautement l'Alsace et la Lorraine comme faisant partie intégrale de la patrie germanique, et pousse à la guerre le cabinet de Berlin.

Ainsi s'expliquent les manifestations qui se produisent Outre-Rhin, manifestations blessantes pour notre dignité nationale.

J. ROUBAIX.

LA FRANCE ET LA PRUSSE.

Lorsque la bataille de Sadow livrait si soudainement à la Prusse l'Allemagne éperdue et frémissante, il y eut en France un sentiment profond d'anxiété patriotique. Nous l'avons partagé et nous l'avons traduit à ce moment avec une énergie qui nous valut les attaques de certains journaux qui aujourd'hui nous accusent d'être trop patients.

Avions-nous tort, à cette époque solennelle, de faire appel à la vigilance nationale, et avons-nous raison aujourd'hui de conseiller à notre pays le calme qui con-

vient à une nation sûre de sa force et de son droit.

Au mois de juillet 1866, lorsque l'Allemagne protestait encore contre une dictature qu'elle subissait, lorsque l'Autriche pouvait, dans un effort suprême, repousser l'agression qui menaçait sa capitale, lorsque l'équilibre de l'Europe était si manifestement troublé, il y avait peut-être pour la France un rôle actif et glorieux à prendre. Si l'on nous fait un crime de l'avoir rêvé, il faut reconnaître, du moins, que nous avons de nombreux complices, et que les émotions du sentiment public répondaient aux inspirations que nous trouvions dans notre patriotisme.

Cette politique ne prévalut pas; de puissantes considérations militaient contre elle. Ce qui s'écroulait, après tout, c'était une organisation dans laquelle s'étaient révélés tout le génie et toutes les défiances de la vieille Europe à l'égard de notre pays. La force détruisait l'œuvre de la force. Cette vaste association d'Etats qui pesait sur nos frontières, les traités de 1815 l'avaient formée au lendemain de nos désastres. Ce n'est pas à nous qu'il appartenait de défendre ce qui s'était fait contre nous.

Nous n'avions donc pas à regretter le passé, et quant à la puissance nouvelle qui se levait sur les ruines de la Confédération germanique, et qui était alors dans tout l'enivrement de ses victoires, pourquoi l'accueillir avec des impressions que l'on aurait pu croire dictées par nous ne savons quelles rivalités étroites et mesquines? La France n'était-elle pas assez grande pour n'avoir rien à redouter de l'agrandissement des autres?

Il est vrai que nous avons assisté à de criants abus de la force: les principes que notre pays s'honore justement de représenter avaient été violés; on avait fait revivre le droit de conquête comme aux époques les plus néfastes du moyen-âge.

Mais la nation, qu'une politique hardie et sans scrupule avait poussée à ces violences, était des plus avancées du globe. Avant de triompher sur les champs de bataille, elle avait conquis le premier rang dans l'ordre intellectuel et scientifique. Pourquoi supposer d'avance qu'elle nous serait hostile? Pourquoi ne pas espérer, au contraire, que la France et la Prusse vivraient en bonne harmonie, comme il convient à des peuples que leur gloire militaire et leur juste influence enlèvent également et aux pénibles suggestions de l'envie et aux tristes préoccupations de la faiblesse? La Prusse pouvait-elle méconnaître, d'ailleurs, tous les avantages et tout l'appui qu'elle avait trouvés dans son alliance avec un Etat qui avait été affran-

chi par la France? Ne s'ingéniait-elle pas, d'ailleurs, à éviter tout ce qui, de près ou de loin aurait pu éveiller les susceptibilités de notre pays.

Si ces raisons n'ont pas détruit complètement nos impressions de la première heure, elles ont eu au moins pour effet de les dominer et de leur imposer silence. Nous en avons reconnu la force et l'autorité. Voilà pourquoi, loin de chercher à provoquer des émotions qui n'avaient pas, du reste, besoin d'être surexcitées, nous nous sommes efforcés de redresser ce qu'elles avaient d'excessif et d'apaiser des susceptibilités qu'une appréciation plus calme et plus réfléchie du nouvel ordre de choses aurait pu désavouer.

Nous avons pensé qu'il y avait là une grande expérience, à faire, et qu'il ne fallait pas en préjuger le résultat. Nous nous sommes dit que, la Prusse étant animée à notre égard des sentiments que lui prêtent les défenseurs de sa politique, les occasions ne manqueraient pas à son gouvernement de le prouver. Si cette puissance, si rapidement arrivée à la première place, est sans parti pris, si elle a oublié ses vieilles animosités, si elle désire entretenir avec nous des rapports d'amitié qui seraient le gage le plus assuré de ses dispositions conciliantes, ne vaut-il pas mieux rechercher loyalement, franchement, ce qui peut nous rapprocher que ce qui nous sépare?

Eh bien, une occasion s'est offerte. La question du Luxembourg s'est posée. Nous en avons déjà indiqué l'origine. Ce n'est pas la France qui l'a soulevée; ce sont les événements eux-mêmes. Quel serait le sort de ce petit Etat qui, par la dissolution de la Confédération germanique, venait de recouvrer sa pleine indépendance, et qui avait pris un soin scrupuleux de ne pas l'aliéner en se rattachant à la Confédération du Nord?

Le Luxembourg est enclavé entre la Prusse, la France et la Belgique. Le roi de Hollande, qui en est le souverain, a compris tous les embarras d'une possession séparée de ses autres domaines, et qui pouvait amener des dissentiments entre son gouvernement et la Prusse, laquelle n'avait pas cessé d'occuper l'ancienne forteresse fédérale. Il s'est montré disposé à céder ses droits à la France.

De quel côté sont venues les difficultés? Du côté de la Prusse.

Quels sont les projets de cette puissance? Veut-elle imposer au Luxembourg un lien fédéral que son gouvernement et ses populations repoussent? Nous l'ignorons, mais ce qui paraît aujourd'hui certain, c'est que M. de Bismarck, après avoir re-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

du 10 AVRIL 1867.

— 7 —

LES ROQUEVAIR

— IV —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 7 avril).

Madame de Roquevoir aimait tendrement son fils; elle savait qu'elle tenait à ses idées avec une opiniâtreté qui n'était pas toujours justifiable aux yeux de la raison. Elle s'avouait que, dans cette circonstance, elle n'avait pas un motif raisonnable à faire valoir pour s'opposer à ses désirs. Elle avait des préventions, voilà tout. Son instinct maternel lui disait que cette union ne ferait ni le bonheur de son fils ni le sien; mais on ne combat pas les résolutions d'un homme épris avec des préventions et des instincts.

Madame Sardan de Roquevoir le com-

prit, et après quelques observations, quelques avis sur le danger des résolutions trop précipitées, sentant bien qu'elle tombait dans les lieux communs et que le respect avec lequel on les écoutait n'était pas sans un mélange d'impatience, elle donna son consentement.

Un mois après, mademoiselle Louise Rouvray entra dans le vieux château comme dame de Roquevoir.

V.

Louise avait trop de pénétration pour ne pas s'apercevoir que sa belle-mère n'éprouvait pour elle aucune sympathie. Comme elle se sentait à son égard des dispositions complètement identiques, elle se promit non de gagner l'affection de madame de Roquevoir et de dissiper ses préventions, mais de se conduire constamment avec elle de telle sorte qu'elle ne ne pût articuler un seul sujet de plainte, et qu'elle fût forcée de convenir que sa belle-fille ne manquait jamais aux égards exigés par sa position et par son âge. C'est ce que Louise appelait son devoir, et elle était parfaitement décidée à le remplir; car, pour elle, former une résolution et l'exécuter était une seule et même chose.

Louise s'était fait sur le devoir des notions à elle; il était difficile quand elle les expliquait de ne pas les trouver excel-

lentes; d'autant plus que dans la pratique elle n'était jamais en contradiction avec ses théories. Mais elle était si froide qu'il était impossible, au bout de quelques semaines passées avec elle, de ne pas la trouver insupportable. Néanmoins, tout en se sentant froissé par les angles aigus de ce caractère, on comprenait qu'il valait mieux le manifester sans paraître et injuste.

Louise vous aurait dit de quoi vous plaindre, à quel point vous aurais-je manqué, sans le voir, à quelques-uns de mes devoirs envers vous?

Le fait est qu'on eût été fort embarrassé de répondre à cette question; Louise ne se trouvait jamais en défaut; elle était chez elle une étude ayant pour but le bonheur de ceux qui l'entouraient, mais de satisfaire son orgueil et de faire une bonne réputation dans le monde.

La mère de M. Sardan était non-seulement une femme d'esprit, mais encore une femme de cœur. Elle se fût trouvée heureuse de reporter sur une belle-fille, une partie de l'affection qu'elle avait pour son fils, et elle eût été remplie d'indulgence pour des défauts de caractère, pour des manquèments d'usage de la vie sérieuse auxquels les femmes ont souvent de la peine à se plier, jusqu'à ce qu'elle ait complètement transigé avec la nouvelle épouse et lui ait fait comprendre la

sainteté de la vocation de la mère de famille.

Mais tous ces beaux rêves de trouver une fille dans la femme de son fils s'étaient évanouis. Madame de Roquevoir se hâta de remettre à sa belle-fille les rênes du gouvernement, et celle-ci ne s'écarta jamais du code de politesse et de convenances qu'elle s'était tracé, et dont tous les articles, parfaitement prévus et réglés, étaient observés avec une exactitude presque mathématique.

La douairière de Roquevoir savait à quelle heure sa belle-fille se présenterait chez elle le matin, quelle formule respectueuse elle emploierait pour lui souhaiter le bonjour; rien ne variait, pas même le jeu de la physionomie. Chaque heure de la journée avait son exigence d'égards pour madame de Roquevoir. C'était une machine bien montée, dont le mouvement ne se dérangeait jamais, et madame Louise ne paraissait pas se douter que le cœur pût inspirer quelque chose de mieux.

Sa conduite envers son mari était tout aussi froide, tout aussi compassée; jamais d'abandon, jamais d'épanchements. Pourtant, l'empire qu'elle exerçait sur lui était sans bornes; elle lui était très-supérieure, et il le sentait sans être humilié; tout son orgueil, toute sa personnalité s'évanouissaient devant une femme dont il admi-

rait la beauté et dont il s'exagérait l'intelligence.

La jeune madame de Roquevoir eût désiré restaurer et embellir le vieux manoir; mais cette ambition était combattue chez elle par un esprit d'ordre qu'elle possédait à un degré très-prononcé.

Elle eut bientôt calculé, supputé les ressources dont la maison pouvait disposer, et les dépenses nécessaires pour les embellissements qu'elle désirait. Ces dernières excédaient de beaucoup les premières. Réduire ses plans à des proportions plus en rapport avec sa fortune ne pouvait convenir à la jeune femme; cela l'eût mise tout au plus sur un pied d'égalité avec quelques maisons bourgeoises des environs, mais ne rendrait pas au château de Roquevoir sa très-antique splendeur et n'en ferait pas le roi de la contrée. — Elle trouva un compromis qui sauvait à la fois son orgueil et ses instincts d'ordre.

Parlant un jour devant sa belle-mère de la restauration de Roquevoir, elle lui laissa entendre qu'il faudrait détruire tout ce qui existait, sauf la vieille tour dont l'ancienneté était un titre glorieux à conserver. Madame Sardan montra peu d'enthousiasme pour des plans dont elle ne voyait pas d'ailleurs la réalisation possible. Elle dit qu'elle ne verrait pas sans regret disparaître tous ces souvenirs; qu'à la vé-